

## [Le Président Robinson voyage en Serbie pour le lancement d'un projet majeur 'de justice pour les crimes de guerre »](#)

Le Président du Tribunal, le Juge Patrick Robinson, est arrivé hier à Belgrade, où il présentera aujourd'hui un projet majeur visant à apporter une assistance pratique aux praticiens du droit chargés d'affaires de crimes de guerre en ex-Yougoslavie.

Ce programme ambitieux de 18 mois, intitulé « Projet de justice pour les crimes de guerre » est issu d'une initiative commune entre le TPIY, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/BIDDH), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), et les opérations de terrain menées dans la région par l'OSCE.

Le projet, qui a été rendu possible par le soutien de l'Union Européenne, a pour but de faciliter le transfert des connaissances institutionnelles uniques du Tribunal, ainsi que ses compétences de pointe, vers des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie, en leur permettant notamment d'accéder aux documents nécessaires et d'en bénéficier sous un format utilisable.

*Ce projet s'inscrit dans les efforts continuellement entrepris par le Tribunal pour asseoir son héritage dans toute l'ex-Yougoslavie.*

### [8 septembre](#)

#### **[Le Juge Pocar reçoit une distinction en Italie](#)**

Le Prix 2010 pour la Dissémination, la Promotion et l'Enseignement du Droit International Humanitaire a été attribué au Juge Fausto Pocar par l'Institut International de Droit Humanitaire de Sanremo. Le Juge Pocar a reçu le Prix lors d'une cérémonie qui s'est tenue à Sanremo à l'occasion d'une Table ronde intitulée cette année "la Globalisation de la Violence : Conséquences et Réponses".

Parmi les précédents lauréats de ce Prix, attribué depuis 1980, ont été distingués des personnalités et des institutions, comme le CICR, ou le HCR, des juges de la CIJ et des professeurs de Droit International Humanitaire.

### [10 septembre](#)

#### **[La Chambre de première instance refuse la mise en liberté provisoire de Hardinaj et de Brahimaj](#)**

La Chambre de première instance II n'a pas fait droit aux demandes de mise en liberté provisoire de Ramush Haradinaj et Lahi Brahimaj pour des motifs concernant la sécurité de témoins.

En ce qui concerne Ramush Haradinaj, la Chambre a accepté la position de la Défense selon laquelle il n'y avait aucun risque que l'accusé intimide personnellement des témoins. Cependant, la Chambre a constaté que l'intimidation de témoin est restée répandue au Kosovo, rappelant l'atmosphère généralisée et sans précédent d'intimidation de témoins lors du procès initial. La Chambre s'est dite attentive au fait qu'une décision de mise en liberté provisoire de Ramush Haradinaj attirerait d'avantage l'attention des médias sur la procédure en cours, ce qui ajouterait à l'atmosphère déjà menaçante pour les témoins : la Chambre a constaté que la publicité entourant une telle décision pourrait encourager les partisans de l'accusé à s'engager dans des actes d'intimidation.

En ce qui concerne Lahi Brahimaj, la Chambre n'a pas été satisfaite que l'accusé, si libéré, ne présenterait pas un danger pour les victimes, les témoins ou d'autres personnes.

### [17 septembre](#)

#### **[Le Procureur récompensé en Belgique](#)**

Le Procureur Serge Brammertz a reçu le Prix international Condorcet Aron 2010, à Bruxelles. Le Prix a été décerné par le Centre d'étude et de recherche politique, basé à Bruxelles. Le Procureur a partagé le Prix avec Olivier De Schutter, Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation.

Le prix est décerné chaque année, le 17 septembre, pour commémorer la naissance de Nicolas de Condorcet et est attribué en reconnaissance "d'un engagement de longue date d'une personnalité ou d'une institution étrangère qui a œuvré à la diffusion des valeurs humanistes".

---

[21 septembre](#)

**Déclaration du Procureur sur le cas Mladić**

La non arrestation de Ratko Mladić serait le "le pire des signaux" pour la justice internationale et pour "ceux qui sont toujours dehors", a déclaré Serge Brammertz lors d'une rencontre avec la presse étrangère.

La question de l'arrestation de Mladić, inculpé notamment de génocide, "dépassé le cadre du TPI", a-t-il ajouté : "cela voudrait dire qu'avec le temps, on peut échapper à la justice internationale". L'arrestation de Ratko Mladić est "la priorité numéro un" du Bureau du Procureur, a rappelé M. Brammertz, en soulignant que celle-ci est "indispensable" pour la stabilité des Balkans.

---

[22 septembre](#)

**Jelena Rašić plaide non coupable des cinq chefs d'accusation d'outrage au Tribunal**

Jelena Rašić a été mis en accusation en août 2010 mais l'acte d'accusation est resté confidentiel jusqu'à sa comparution initiale. Elle est accusée de cinq chefs d'accusation d'outrage au tribunal pour avoir corrompu des témoins pour qu'ils fassent de fausses déclarations au cours du procès de Milan Lukić et Sredoje Lukić.

Un des témoins corrompus est Zuhdija Tabaković qui a été condamné à trois mois d'emprisonnement le 15 mars 2010 après avoir plaidé coupable de six chefs d'outrage. Il a admis que Jelena Rasić, « commis à l'affaire » au sein de l'équipe de défense de Milan Lukić, l'a contacté et lui a demandé de signer une déclaration pré-rédigée, alors qu'il n'avait pas été témoin des faits décrits dans la déclaration et n'en avait pas eu connaissance. Jelena Rašić a remis à Zuhdija Tabaković une enveloppe contenant 1000 euros et lui a déclaré qu'il percevrait plus d'argent s'il acceptait de déposer. Il est allégué que, lors de cette même rencontre, Jelena Rasić lui a demandé de trouver deux autres hommes qui accepteraient de signer deux faux témoignages supplémentaires et de déposer aux termes de ces fausses déclarations. Jelena Rasić a également promis 1000 euros pour chacun de ces hommes et le versement d'une somme supplémentaire en échange de leur témoignage. Quelques jours plus tard, Zuhdija Tabaković a rencontré deux hommes, d'accord pour faire un faux témoignage. Lorsque leurs signatures ont été certifiées conformes par l'administration de la municipalité de Novi Grad, un associé de Jelena Rasić leur a remis à chacun des enveloppes contenant une somme d'argent.

*Jelena Rasić est la troisième femme mis en accusation par le TPIY, après Biljana Plavšić et Florence Hartmann.*

---

[22 septembre](#)

**La première audience de révision se tiendra le 12 octobre**

La Chambre d'appel (composée des Juges Meron, Président, Güney, Pocar, Liu et Vaz) a rendu une ordonnance dans l'affaire concernant Veselin Šljivančanin. L'Audience de révision, qui commencera à 14h30 et durera tout l'après-midi, est la première audience de ce type devant le TPIY.

*Le 14 juillet, la Chambre d'appel a rendu une décision faisant droit à la demande en révision de Veselin Šljivančanin de l'arrêt du 5 mai 2009. Par ce dernier, la Chambre d'appel avait condamné l'accusé d'un chef d'accusation supplémentaire pour avoir aidé et encouragé le meurtre et avait alourdi sa peine, la passant de 5 à 17 ans d'emprisonnement.*

---

**CALENDRIER PROVISOIRE DES AUDIENCES 27 SEPTEMBRE – 8 OCTOBRE**

**Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.**

**LUNDI 27 SEPTEMBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

**MARDI 28 SEPTEMBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès  
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès

### **MERCREDI 29 SEPTEMBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès  
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès

### **JEUDI 30 SEPTEMBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès  
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès

### **VENDREDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

### **LUNDI 4 OCTOBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès  
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

### **MARDI 5 OCTOBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès  
14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès  
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

### **MERCREDI 6 OCTOBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès  
14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

### **JEUDI 7 OCTOBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès  
14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

### **VENDREDI 8 OCTOBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès  
14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès

*Les audiences publiques du Tribunal sont retransmises sur le site Internet du Tribunal avec un différé de 30 minutes.*

---

## LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 124 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 124 d'entre elles : 12 ont été acquittées, 63 condamnées (quatre sont en attente de transfert pour purger leur peine, 25 sont en cours d'exécution de peine, 31 ont purgé leur peine, trois condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 37 accusés : 14 sont en appel, 18 sont en procès et trois sont en phase préliminaire d'un nouveau procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 31 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

---

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV. Greffier : John Hocking. Chef LPTV : Christian Chartier

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, [chartier.icty@un.org](mailto:chartier.icty@un.org)

Nick Beston, Editeur Adjoint: +31.70.512. 89.43, [beston@un.org](mailto:beston@un.org)

Emma Coffey, Assistante: +31.70.512.53.99, [coffeye@un.org](mailto:coffeye@un.org)

*Nicolas Escot a préparé ce numéro de la lettre d'information du TPIY.*

*Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands*

[www.icty.org](http://www.icty.org)

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.

---